



Définitions

Âge d'admission à l'école. Les enfants commencent à fréquenter l'école entre l'âge de trois ans et huit mois et de six ans, selon l'année d'études (maternelle, jardin d'enfants ou 1^{re} année).

Capacité d'apprentissage. Étape de développement de la santé et du bien-être physique, du comportement adaptatif, de la maturité affective, des compétences langagières, des connaissances générales et des aptitudes cognitives.

Conseils scolaires coïncidents. Conseils scolaires de district et conseils scolaires de district catholiques financés par les deniers publics et situés dans la même région géographique.

Coordonnatrice ou coordonnateur / conseillère ou conseiller pédagogique de l'éducation de l'enfance en difficulté. Enseignante ou enseignant du conseil scolaire jouant un rôle de leadership dans la planification et la prestation de programmes et de services de l'éducation de l'enfance en difficulté à l'échelle du conseil ou dans certaines régions du conseil.

Enseignante-ressource ou enseignant-ressource de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Enseignante ou enseignant de l'éducation de l'enfance en difficulté dont le rôle consiste à aider les élèves ayant des besoins particuliers sur le plan de l'apprentissage, ainsi que leurs enseignantes et enseignants.

Environnement sans obstacle. Environnement dans lequel on a éliminé les obstacles et pris des mesures afin d'éviter que de nouveaux obstacles ne surgissent.

Obstacle. Tout ce qui peut empêcher une personne atteinte d'un handicap de participer pleinement à toutes

les facettes de la société, y compris les obstacles physiques, obstacles architecturaux, obstacles d'information ou de communication, obstacles de comportement, obstacles technologiques, politiques ou pratiques.

Organisme communautaire. Organisme à but non lucratif ou financé par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ou le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, qui a pour mandat de dispenser des services ou un soutien aux enfants d'âge préscolaire ayant des besoins particuliers (p. ex., *Programme d'orthophonie pour enfants d'âge préscolaire*, *Programme de services d'audiologie pour les nourrissons de l'Ontario*, *Programme d'intervention préscolaire pour les enfants autistes*).

Plan d'entrée à l'école. Plan élaboré, en collaboration, par le personnel du conseil scolaire et de l'école, les parents et les fournisseurs de services préscolaires. Il est recommandé d'établir un plan d'entrée à l'école pour tous les enfants ayant des besoins particuliers d'âge préscolaire qui ont reçu des services préscolaires de la part de fournisseurs de services communautaires. Le but de ce plan est d'aider l'enfant à vivre une entrée harmonieuse à l'école.

Pratiques efficaces. Pratiques utilisées dans l'école ou la salle de classe qui aident les enfants à s'adapter rapidement au milieu scolaire, à aimer apprendre et à développer une attitude positive envers l'éducation.

Protocole. Entente entre les conseils scolaires et les organismes communautaires qui décrit la démarche, les responsabilités et les échéanciers liés à l'élaboration des plans d'entrée à l'école des enfants ayant des besoins particuliers.

